

## Procès-verbal de la séance du 21 octobre 2019

Présidence : Jean-Marc Cochet, Président

### ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 12 juin 2019.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité.

#### Rapport des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 27/19 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2020 (*Mme Sandra Van Olmen Ray, 1<sup>ère</sup> membre*).
6. Préavis N° 28/19 relatif à un crédit d'investissement concernant la mesure C9, liaison intercommunale du PDRDE (Plan Directeur Régional de la Distribution d'Eau), (*M. Philippe Meylan, 1<sup>er</sup> membre*).
7. Autres informations de la Municipalité.
8. Interventions individuelles et divers.

\*\*\*\*\*

#### 1. Appel

A l'appel, 17 membres sur 25 sont présents. Mmes Corinne Baltar, Orlita Lefebvre et MM. Marc-Olivier Burdet, Olivier Correvon, Jean-Claude Deriaz, Jean-Marc Layaz, Claude Wüthrich sont excusés. M. Philippe Meylan est absent.

#### 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juin 2019

Le procès-verbal de la séance du 12 juin 2019 suscite une remarque de la part de Mme Dominga Leuenberger, signalant que son nom de famille n'est plus Dubugnon, comme indiqué dans l'information concernant les membres représentant la commune à l'Agglo Y (p.51).  
Le procès-verbal mis au vote, est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### 3. Communications du Président

*M. Jean-Marc Cochet* n'a pas de communication, mais remercie le bureau du conseil pour le travail de dépouillement effectué la veille, à l'occasion des élections au Conseil des Etats et au Conseil national, où tout s'est bien déroulé.

#### 4. Communications de la Municipalité

*Le Syndic, M. Frédéric Rohner* nous signale que le préavis concernant le Plan Directeur Régional sera présenté lors du prochain conseil.

- *Mme Erica Sjöqvist Müller* nous parle des travaux effectués cette année à la villa communale : en effet, depuis sa rénovation en 2005, de nombreux problèmes se sont présentés au niveau de son isolation périphérique, avec des problèmes d'humidité que nous pensions pouvoir contenir, ce qui n'a malheureusement pas été le cas ! Lors du budget de l'année dernière, un devis de Fr. 47'000.— avait été prévu pour effectuer ces travaux ; au démarrage de ceux-ci au printemps, il y a eu des mauvaises surprises : en effet, il s'est avéré qu'il n'y avait pratiquement pas de drainage autour de la villa, qui était entourée d'eau stagnante ! Des travaux plus importants que prévus ont donc dû être effectués afin de pallier à tous ces problèmes (isolation, drainage, remise en état du jardin). Tout ceci aura entraîné un dépassement du budget, avec un coût total des travaux de Fr. 72'000.--. Un dossier complet avec photos et

explications sera présenté avec les prochains comptes. D'après les premiers sondages effectués, les problèmes semblent avoir enfin été résolus !

- *Mme Erica Sjöqvist Müller* nous informe ensuite d'un projet de « jardin communautaire » sur le terrain de l'ancien réservoir d'eau, au chemin des Corbes. En effet, après la démolition de celui-ci, la Municipalité avait dans l'idée de réaménager ce terrain. Or, un habitant de notre commune membre de Montajoie, M. Joan Vadillo, écoutait la radio un dimanche matin il y a quelques mois, lorsqu'il a entendu parler du concours lancé par l'émission de la RTS « Monsieur Jardinier ». Il s'est tout de suite dit que c'était une idée de participer au concours avec la proposition de créer un jardin sur ce terrain laissé en friche. Portée par les membres de Montajoie et soutenue par la Municipalité, cette idée a débouché sur un dossier qui a été envoyé à la RTS. L'émission « *Monsieur Jardinier* » souhaite en effet marquer son 40<sup>ème</sup> anniversaire en 2020, en sélectionnant des projets de jardin avec un suivi par ses jardiniers et des reportages dans les émissions du dimanche matin, entre mars et octobre 2020.

Sur les quelques 112 projets soumis à l'équipe de la RTS dans les cantons romands, 7 ont été retenus, avec 2 dans le canton de Vaud, dont le nôtre ! Actuellement, l'idée est de marquer le « coup de départ » avec un événement pour tous les habitants du village, par une cérémonie de plantation d'un arbre. Un calendrier sera établi avec la RTS pour les 5 émissions durant lesquelles on parlera du projet de Montagny. Entre chaque émission (7 semaines), les bénévoles soutenus et conseillés également par l'équipe de la voirie, devront réaliser les différentes étapes qui seront alors commentées durant l'émission suivante.

Actuellement, un budget et un plan du jardin tel qu'imaginé au cours des différentes rencontres déjà organisées, sont en cours d'élaboration. Un appel aux habitantes et habitants s'intéressant à ce projet sera lancé, lorsque nous aurons une vue d'ensemble plus précise du projet.

- *M. Eric Stoll* informe que suite à plusieurs demandes de M. Jean-Marc Layaz, les réparations du mur de Cotty-Dessus vont être faites ces prochains jours.

- Il nous informe également que le dossier de mise à l'enquête du trottoir de la route de la Brinaz sera certainement déposé d'ici la fin de l'année ou au début 2020.

##### 5. Préavis 27/19 concernant l'arrêté d'imposition 2020

*Mme Sandra Van Olmen* lit le rapport de la commission de gestion composée de Mmes et MM. Elisa Mira, Corinne Baltar, Cyril Jeanneret, Marc-Olivier Burdet et elle-même.

Dans ses conclusions, la commission unanime approuve la décision de la Municipalité de baisser le coefficient de 1,5 points, passant de 65% à 63,5% et de suivre ainsi la recommandation cantonale.

La discussion est ensuite ouverte point par point et celle-ci n'étant pas utilisée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1 :** L'arrêté d'imposition 2020 est modifié comme suit :  
Point 1 à 3 : Le taux d'impôt est établi à 63,5 %

**Article 2 :** Les autres points de l'arrêté d'imposition 2019 sont reconduits pour l'année 2020.

Suite à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la Loi fédérale sur les jeux d'argent, la perception des taxes communales et cantonales sur les tombolas et lotos n'est plus possible, l'art. 10 bis « Tombolas et Lotos » est donc supprimé.

**est adopté à l'unanimité des membres présents.**

6. Préavis 28/19 relatif à un crédit d'investissement concernant la mesure C9, liaison intercommunale du PDRDE (Plan Directeur Régional de la Distribution d'Eau)

*M. Jean-Jacques Gonin* lit le rapport de la commission composée de Mme Liselotte Steiner, M. Philippe Meylan et lui-même.

Après étude du préavis, la commission nous propose de l'accepter tel que présenté.

La discussion n'étant pas demandée, ce préavis mis au vote avec

**Article 1** d'accorder le crédit de Fr. 85'000.—TTC en vue des travaux pour la mesure C9, liaison intercommunale du PDRDE (Plan Directeur Régional de la Distribution d'Eau)

**Article 2** ce montant sera financé par la trésorerie générale et amorti par le fonds de réserve « Réseau d'eau » 2800.02 ainsi que par le compte de fonctionnement

**Article 3** de charger la Municipalité de la mise en exécution de la présente décision

**est adopté à l'unanimité des membres présents.**

7. Autres informations de la Municipalité

*M. Pierre-Alain Lunardi* nous informe sur 3 sujets :

**Pompiers :** le détachement d'appui du secteur de Pomy sera dissout au 31 décembre 2019, en raison d'un manque de personnel. Dans le budget 2020, le coût reviendra à Fr. 50.—par habitant pour Montagny ; l'augmentation résulte notamment de la construction de la nouvelle caserne d'Yverdon qui entrera en fonction au printemps prochain, ainsi que d'une nouvelle caserne à Grandson pour 2021-2022, le chantier venant de démarrer. Le règlement du conseil intercommunal ainsi que la révision des statuts seront à l'ordre du jour pour 2020.

**Ecoles :** le budget scolaire pour l'année 2019-2020 est relativement stable. A ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse concernant un nouveau bâtiment scolaire à Montagny. Deux projets de construction sont à l'ordre du

jour pour l'arrondissement scolaire : celui de Champagne pour environ Fr. 25'000'000.—ainsi qu'à Concise. A l'heure actuelle, les préavis concernant ces projets n'ont pas encore pu être adoptés. Au niveau financier, cela représentera une augmentation annuelle pour Montagny de l'ordre de Fr. 8'500.—pour le bâtiment de Concise, et de Fr. 107'000.—pour celui de Champagne. Il manque toujours 1 personne au comité de direction, suite à la démission en début d'année de 2 personnes, dont Mme Erica Sjöqvist Müller.

ORPC Jura-Nord Vaudois (Protection civile) : adoption au mois de septembre du règlement du personnel professionnel. Le budget 2020 grimpe à Fr. 18.27 par habitant (+ 40 ct), en raison de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet du règlement d'application sur les constructions, où les régions doivent engager du personnel supplémentaire pour faire les contrôles des abris. Une autre raison de cette augmentation, est liée à l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier du règlement d'application sur les manifestations, où les organisateurs doivent maintenant payer plein pot sur l'engagement des miliciens pour ce genre de manifestation ; les comités de direction ont la possibilité de subventionner ces manifestations s'ils estiment qu'il y a un intérêt pour la formation du personnel. Au niveau de la composition du comité de direction, sur 9 personnes, il en manque encore une pour la région de Grandson.

## 8. Interventions individuelles et divers

- *Mme Sandra Van Olmen Ray* demande s'il y aurait la possibilité de mettre un panneau « Attention enfants » au chemin de Cotty, avant le virage donnant sur l'école, afin de rendre attentif les conducteurs et essayer de ralentir un peu la circulation.

La Municipalité a entendu la demande et étudiera cette possibilité, car si nous mettons un nouveau panneau, il devra être légalisé.

- *Mme Dominga Leuenberger* demande des renseignements par rapport à l'effondrement de la route au chemin des Vesins suite à la démolition des anciens bâtiments.

*M. Jean-François Ballif* nous fait l'historique de cette problématique :  
- avant le début des travaux, l'entreprise responsable avait demandé un avis d'expert géo-technicien, qui s'étant basé sur les travaux effectués il y a une vingtaine d'années sur le bâtiment d'à côté, a estimé qu'il y avait peu de chance d'avoir de gros problèmes. Sur cette base, les travaux ont débutés sans prendre trop de précautions, tout en sachant qu'il y avait un certain risque. Ce risque s'est donc manifesté par cet éboulement. La Municipalité a tout de suite été avertie et des mesures de sécurité ont été prises. Un plan d'action a été demandé et la Municipalité a été informée de sa teneur, il y a une quinzaine de jours ; les travaux de réparation et de consolidation, sont des travaux très conséquents, avec la construction de très gros murs en béton encrés profondément avec des tiges en acier. La route sera également réparée. Tous ces travaux seront bien évidemment à la charge du promoteur du projet.

- *M. Olivier Perret* ayant souvent été questionné par des propriétaires riverains au sujet des murs dans notre commune, aimerait savoir si l'on sait à qui ils appartiennent.

*M. Eric Stoll* lui répond qu'il essaiera de se renseigner auprès du cadastre ou auprès du bureau de géomètres Jaquier-Pointet, pour des plans ou des bornages, afin de savoir précisément à qui appartiennent les murs : il y a parfois un côté communal et un côté privé. Il arrive également que le même mur soit situé pour une portion en territoire communal, et sur l'autre portion en terrain privé ! Ce n'est donc pas toujours facile de définir précisément à qui ces murs appartiennent.

Pour compléter l'information, *le syndic M. Frédéric Rohner* nous rappelle qu'il y a plusieurs années, des études pour un plan d'alignement dans le bourg avaient été faites ; la première mouture de ce plan d'alignement prévoyait de prendre en considération les murs, et tout particulièrement ceux qui sont protégés. Après des échanges avec les services de l'Etat, c'est malheureusement une mouture sans les murs qui a été faite. A chaque fois que la question se pose, il faut donc toujours bien se renseigner pour savoir à qui appartient le mur.

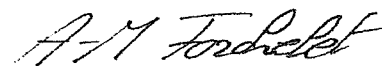
La parole n'étant plus utilisée, le Président clôt la séance à 20h47 en invitant l'assemblée au verre de l'amitié.

Le Président



*Jean-Marc Cochet*

La Secrétaire



*Anne-Marie Forchelet*

